



édito



Voici le premier numéro de notre bulletin d'information. Ce bulletin a pour but d'informer ses lecteurs des actions de notre association, ainsi que des actualités dans le domaine des viols et agressions sexuelles.

Créée par 5 victimes d'inceste en septembre 2003, notre association a pour objectif l'écoute, le partage, l'entraide et le soutien des victimes d'abus sexuels.

A ce jour, une trentaine de personnes, hommes et femmes, âgés de 21 à 83 ans, ont fait la démarche de participer à nos réunions.

Nous espérons, par la diffusion de ce bulletin, que notre message touche le plus de gens possible, concernés de loin ou de près par le viol et les agressions sexuelles. Vous lirez, au fil des numéros, des témoignages divers et poignants de victimes ou proches de victimes.

Vous voulez réagir ou témoigner ? Écrivez-nous sans hésitations, nous serons heureux de vous lire. ■

Catherine Guéguen
Présidente de Ria

actualités

Contre la prescription

La prescription, c'est le délai au-delà duquel il n'est plus possible de porter l'action en justice. Pour les crimes sexuels les plus graves au sens de la loi, tels que viols, ce délai est actuellement de 10 ans après la majorité de la victime, 20 lorsque le crime est commis par un ascendant ou un proche.

- parce qu'un crime contre l'humanité qui se construit dans le corps et le psychisme fragile d'un enfant est un crime contre l'humanité tout entière
- parce que la révélation de l'abus se fait dans l'immense majorité des cas très tardivement, seul un infime pourcentage des crimes sexuels commis sur des enfants est jugé (moins de 1%) en raison de la prescription qui équivaut à une quasi impunité des criminels
- parce que la reconstruction de la victime, quel que soit le temps écoulé, passe par la reconnaissance de ce qu'elle a subi et la désignation du criminel qui doit être puni.
- parce que l'imprescriptibilité, dans la menace qu'elle constitue pour les abuseurs, protégera des enfants.

Entendre la victime, désigner le criminel, c'est le premier pas dans la reconstruction de l'enfant victime. C'est pourquoi Ria avance et se bat dans ce sens ! Signez la pétition contre la prescription, nous vous en remercions :

<http://petition-antiprescription.net/petition.php> ■

actions

Ria s'engage

Interventions

Nous sommes intervenus dans le lycée privé de Locminé pour témoigner de notre vécu et faire connaître notre association aux élèves de terminales BEP et Bac Pro. Cette intervention a eu lieu les 14 et 15 février 2006, en partenariat avec Maître Caroline Alix, avocate auprès du barreau de Vannes et l'association Enfance Majuscule.

Conférences

RIA organise des conférences à thème. La dernière avait pour thème " *La réparation après un viol, un inceste, un abus sexuel* " et a eu lieu le samedi 21 octobre 2006 de 14h00 à 18h00 au Centre Social du Plateau à Saint-Brieuc.

Maître Caroline Alix, avocate auprès du Tribunal de Vannes, diplômée en criminologie, a fait le point sur les procédures au pénal et au civil.

Le Docteur Anne Gerdil, médecin et présidente de l'Association " Parents Unis ", a abordé le volet psychologique. Elle a fait l'état des lieux en France et parlé des différentes thérapies possibles pour guérir.

Cette conférence a réuni victimes, proches de victimes, étudiants en carrières sociales, gendarme, assistantes sociales... ■